

Les conséquences de l'émergence des neuro-technologies et des interfaces cerveau-machine dans la vie sociale

L'association **STOPALACYBERTORTURE** (loi 1901) se positionne comme une structure de défense des droits humains face aux dérives des technologies électromagnétiques, nano, numériques, portées par l'intelligence artificielle et la réalité virtuelle.

L'organisation se donne pour mission de **sensibiliser l'opinion publique, les institutions, ainsi que les autorités** sur les menaces et les abus technologiques.

Dans le cadre des états généraux de la bioéthique 2026, l'association souhaite attirer l'attention du Comité Consultatif National sur les risques de commercialisation, d'utilisation, voire de manipulation de nos données neuronales et de nos états mentaux, même si le sujet ne préoccupe pas encore l'opinion.

Le 5 novembre 2025, l'UNESCO a adopté la première [recommandation internationale sur l'éthique des neurotechnologies](#). Le texte, préparé par un groupe d'experts internationaux, propose un cadre de gouvernance mondiale pour assurer que les progrès ne se fassent pas au détriment de la dignité humaine, des libertés individuelles.

« **Cette Recommandation honore pleinement la mission de l'UNESCO pour anticiper les grandes ruptures scientifiques afin de les placer au service de l'intérêt général. Cette avancée fondatrice ne saurait être une fin en soi. C'est maintenant, dans les législations nationales, dans les pratiques concrètes, que ces principes doivent prendre vie.** » souligne [Audrey Azoulay, directrice générale de l'Unesco](#).

« **Les neurotechnologies ont le potentiel de définir la prochaine frontière du progrès humain, mais elles ne sont pas sans risques. Avec l'adoption de ce nouvel outil normatif, l'UNESCO trace des limites claires, consacrant l'inviolabilité de l'esprit humain. Ce texte incarne une conviction profonde : celle que le progrès technologique ne vaut que s'il est guidé par l'éthique, par la dignité et par la responsabilité envers les générations futures.** » souligne Audrey Azoulay Directrice générale de l'UNESCO

L'UNESCO insiste sur des protocoles stricts de protection des données, ainsi que sur la limitation de l'accès à ces informations à des fins thérapeutiques et non commerciales ou de surveillance.

L'UNESCO appelle à une interdiction absolue d'un abus politique ou militaire de ces technologies. Des utilisations de ces technologies pour la manipulation de la pensée ou le contrôle mental poseraient un danger grave pour les droits humains et la liberté individuelle.

Les neurotechnologies, comprenant des dispositifs aussi variés que les implants dans le système nerveux, les interfaces cerveau-machine ou les techniques de stimulation neuronale.

Les interfaces cerveau-machine comme outils pour les techniques subliminales avec effets invasifs à distance, non consentis :

- les messages subliminaux visuels et auditifs ainsi que les indices subvisuels et subaudibles déforment matériellement le comportement humain et pervertissent le libre choix,
- la manipulation des rêves par induction de rêve lucide,

- la lecture des pensées issues du cerveau et inférence d'« informations intimes », l'étude [PEEP: Passively Eavesdropping Private Input via Brainwave Signals](#) suggère que dans des conditions très contrôlées, des pirates informatiques pourraient deviner les mots de passe des utilisateurs à partir de leurs ondes cérébrales.

- lecture des émotions : les systèmes de reconnaissance des émotions (SRE) permettent de détecter ou déduire des émotions et intentions,

Les interfaces cerveau-machine comme outils de tortures à distance, non consenties :

- perceptions auditives inhabituelles (voix, sons, phénomènes sensoriels auditifs anormaux)
L'effet auditif par micro-ondes est également connu sous les noms de « voix-à-crâne », « V2K » ou « effet Frey ». Découverte en 1962 par le Dr Allan H. Frey, cette technologie permet d'entendre des voix inaudibles pour les autres. Elle est protégée par de nombreux brevets. Vous pouvez consulter le [brevet n° 4877027](#), intitulé « V2K par induction micro-ondes », auprès de l'Office américain des brevets et des marques (USPTO) pour en savoir plus sur son fonctionnement.

À l'origine, l'armée américaine souhaitait utiliser cette technologie pour communiquer avec ses soldats sur le terrain. Constatant les lésions cérébrales qu'elle engendrait, elle y a renoncé. Aujourd'hui, des criminels s'en servent pour envoyer des messages haineux et incessants à leurs victimes, dans le but de les détruire mentalement et de les pousser au suicide.

- des tortures sur des armes à énergie provoquant des insomnies, vertiges, brûlures, acouphènes et encore syndrome de la Havane,

- des tortures par contrôle mental et manipulation mentale. "L'impunité qui continuent d'entourer certaines formes de torture ou de mauvais traitements dans pratiquement tous les États du monde sont inextricablement liées à des défaillances systémiques impliquant des degrés divers de corruption institutionnelle." souligne le rapporteur spécial, Nils Melzer dans son rapport du 28 décembre 2021.

La vie privée et la protection des données : les informations extraites du cerveau sont parmi les plus intimes et sensibles, pouvant permettre d'identifier des émotions, des pensées, les intentions ou la personnalité d'une personne ou exercer un chantage ou des manœuvres coercitives.

Lors de la présentation de son rapport sur la torture psychologique au Conseil M. Nils MELZER a indiqué : "Enfin, le thème de la « cyber-torture » a été mentionné, notamment l'exploitation sexuelle d'enfants, les brimades, la surveillance et l'utilisation d'implants médicaux et d'engins neurotechnologiques en ligne. Le titulaire de mandat a été prié de citer des exemples d'initiatives pour donner une définition de la cyber-torture dans les lois nationales. Des mesures devraient être prises concernant l'appui aux victimes, y compris la création de mécanismes de réparation et de reddition de comptes, a-t-il été recommandé."

Compte rendu de séance

<https://www.ungeneva.org/fr/news-media/meeting-summary/2020/02/human-rights-council-starts-interactive-dialogue-special>

Système auditif

[Wayne B. Brunkan \(US Patent N° 4,877,027\)](#)

La présente invention concerne un système auditif pour êtres humains dans lequel une énergie électromagnétique à haute fréquence est projetée dans l'air vers la tête d'un être humain et cette énergie électromagnétique est modulée pour créer des signaux qui peuvent être discernés par l'être humain, quelles soient ses capacités auditives.

[Philip L. Stocklin \(US patent N° 4858612\)](#)

La présente invention concerne des dispositifs d'aide auditive pour les mammifères. Elle repose sur la perception des sons induite par l'exposition du cerveau à certains signaux de rayonnement micro-ondes.

[James P. O'LoughlinDiana L. Loree \(US patent N° 6470214\)](#)

La présente invention concerne la modulation de signaux sur porteuses, qui sont transmis et les signaux récupérés de manière intelligible, et plus particulièrement, la modulation de la parole sur une porteuse et la récupération intelligible de la parole au moyen de l'effet auditif par radiofréquence.

Générateur de message subliminal

[Robert L. Sweet \(US patent N° 5,270,800\)](#)

Contrôle des messages subliminaux et de leur mode de présentation. Un détecteur de synchronisation vidéo permet à un générateur d'affichage vidéo de générer un signal de message vidéo correspondant à un message texte alphanumérique reçu, en synchronisation avec un signal de télévision reçu. Un mélangeur vidéo sélectionne le signal vidéo reçu ou le signal du message vidéo pour la sortie. Les messages produits par le générateur de messages vidéo sont sélectionnables par l'utilisateur via une entrée clavier. Une mémoire de messages stocke une pluralité de messages texte alphanumériques spécifiés par les commandes de l'utilisateur pour être utilisés comme messages subliminaux. Cette mémoire de messages comprend de préférence une mémoire morte stockant des ensembles prédéterminés de messages texte alphanumériques portant sur différents sujets. Les ensembles de messages texte alphanumériques prédéterminés comprennent de préférence plusieurs affirmations positives dirigées vers l'hémisphère gauche et un nombre égal d'affirmations positives dirigées vers l'hémisphère droit, présentées alternativement de manière subliminale. Les messages destinés à l'hémisphère gauche sont présentés sous forme de texte linéaire, tandis que ceux destinés à l'hémisphère droit sont présentés sous forme de perspective tridimensionnelle. L'utilisateur peut contrôler la durée et l'espacement des présentations subliminales afin de s'adapter aux différents seuils de conscience. D'autres modes de réalisation incluent un convertisseur de télévision par câble et un générateur de messages subliminaux combinés, un récepteur de télévision et un générateur de messages subliminaux combinés, ainsi qu'un ordinateur capable de présenter des messages subliminaux.

[Richard M. Schultz Raymond Dolejs \(US patent N° 477729\)](#)

La présente invention concerne de manière générale les systèmes de génération de messages subliminaux auditifs. Plus particulièrement, elle concerne un système de programmation subliminale auditive comprenant un codage et un décodage de sécurité ainsi qu'un contrôle automatique amélioré

du gain du signal du message subliminal. Ce système de programmation est particulièrement adapté aux programmes de développement personnel.

Méthode pour modifier le comportement d'une personne

Alan B. Densky (US patent N° 4,717,343)

Une méthode de conditionnement de l'inconscient d'une personne afin d'induire un changement comportemental souhaité sans nécessiter l'intervention d'un thérapeute qualifié.

La personne à traiter visionne un programme d'images vidéo apparaissant sur un écran. Ce programme, tel qu'il est perçu par son inconscient, agit sur ses schémas de pensée de manière à modifier positivement son comportement.

Méthode et système d'altération de la conscience

James Gall (US patent N° 5,123,899)

Un système de modification des états de conscience humaine repose sur l'application simultanée de plusieurs stimuli, de préférence des sons, de fréquences et de formes d'onde différentes. La relation entre les fréquences des différents stimuli est décrite par l'équation :

$$g = s \cdot \sup_n \frac{1}{n} \cdot f$$

où :

f = fréquence d'un stimulus ;

g = fréquence des autres stimuli ; et

n = un entier positif ou négatif différent pour chaque stimulus.

Système de communication et méthode incluant l'analyse des ondes cérébrales et/ou l'exploitation de l'activité cérébrale

Aris Mardirossian (US patent N° 6,011,991)

Système et méthode permettant aux êtres humains de communiquer par le biais de leur activité cérébrale surveillée. L'activité cérébrale d'un individu est surveillée et transmise à un emplacement distant (par exemple, par satellite). À cet emplacement, l'activité cérébrale surveillée est comparée à des courbes, des formes d'onde ou des modèles d'activité cérébrale normalisés préenregistrés afin de déterminer s'il existe une correspondance ou une correspondance substantielle. Si une telle correspondance est trouvée, l'ordinateur situé à distance détermine que l'individu tentait de communiquer le mot, la phrase ou la pensée correspondant au signal normalisé enregistré correspondant.

Dispositif et méthode afin d'altérer et de contrôler à distance les ondes cérébrales

Robert G. Malech (US patent N° 3,951,134)

La présente invention concerne un appareil et une méthode de surveillance des ondes cérébrales, dans lesquels tous les composants de l'appareil utilisé sont éloignés du sujet. Plus précisément, des émetteurs haute fréquence émettent de l'énergie électromagnétique de différentes fréquences à travers des antennes capables de balayer l'ensemble du cerveau du sujet ou toute région souhaitée. Les signaux de différentes fréquences pénètrent la boîte crânienne du sujet et atteignent le cerveau où ils se mélangent pour produire une onde d'interférence modulée par les rayonnements de l'activité

électrique naturelle du cerveau. L'onde d'interférence modulée est retransmise par le cerveau et reçue par une antenne située dans une station distante où elle est démodulée et traitée pour fournir un profil des ondes cérébrales du sujet. Outre la surveillance passive de ses ondes cérébrales, les processus neurologiques du sujet peuvent être influencés par la transmission, via un émetteur, de signaux de compensation. Ces derniers signaux peuvent être dérivés des

Système de communication subliminale silencieuse

Oliver M. Lowery (US patent N° 5,159,703)

Un système de communication silencieuse utilise des porteuses non auditives, dans les gammes de fréquences audio très basses ou très hautes, ou dans le spectre de fréquences ultrasonores adjacent, modulées en amplitude ou en fréquence avec le message souhaité et propagées acoustiquement ou vibratoirement pour être induites dans le cerveau, généralement au moyen de haut-parleurs, d'écouteurs ou de transducteurs piézoélectriques. Les porteuses modulées peuvent être transmises directement en temps réel ou enregistrées et stockées sur des supports mécaniques, magnétiques ou optiques pour une transmission différée ou répétée à l'auditeur.

Méthode et dispositif associé afin de déterminer à distance de l'état émotionnel d'un individus

Robert C. StirblPeter J. Wilk (US patent N° 5,507,291)

Dans une méthode de détermination à distance d'informations relatives à l'état émotionnel d'une personne, une onde de fréquence et d'intensité prédéterminées est générée et transmise sans fil vers un sujet distant. L'énergie émise par le sujet est détectée et analysée automatiquement afin d'obtenir des informations relatives à son état émotionnel. Les paramètres physiologiques ou physiques tels que la pression artérielle, le pouls, le diamètre pupillaire, la fréquence respiratoire et le niveau de transpiration sont mesurés et comparés à des valeurs de référence pour fournir des informations utilisables pour évaluer les réponses de la personne interrogée ou, le cas échéant, ses intentions criminelles dans des zones sensibles.

Manipulation acoustique subliminale du système nerveux

Hendricus G. Loos (US patent N° 6,017,302)

Chez l'être humain, les résonances sensorielles peuvent être excitées par des impulsions acoustiques atmosphériques subliminales accordées à la fréquence de résonance. La résonance sensorielle à 0,5 Hz influence le système nerveux autonome et peut induire relaxation, somnolence ou excitation sexuelle, selon la fréquence acoustique précise utilisée, proche de 0,5 Hz. Les effets de la résonance à 2,5 Hz incluent le ralentissement de certains processus corticaux, la somnolence et la désorientation. Pour que ces effets se produisent, l'intensité acoustique doit se situer dans une certaine gamme profondément subliminale. L'appareil approprié consiste en une source portable, alimentée par batterie, de rayonnement acoustique subaudible de faible intensité. Cette méthode et cet appareil peuvent être utilisés par le grand public pour favoriser la relaxation, le sommeil ou l'excitation sexuelle, et en clinique pour la prise en charge et éventuellement le traitement de l'insomnie, des tremblements, des crises d'épilepsie et des troubles anxieux. Cette méthode pourrait également servir d'arme non létale lors de situations de confrontation entre forces de l'ordre et individus, en induisant somnolence et désorientation chez les personnes ciblées. Il est alors

préférable d'utiliser des monopôles acoustiques ventilés sous la forme d'un dispositif qui aspire et exhale de l'air à une fréquence infrasonore.

Dispositif et méthode destinée à diffuser du son audible grâce à des ultrasons

Austin Lowrey, III (US patent 6,052,336)

Une source ultrasonique émet un signal dont l'amplitude et/ou la fréquence sont modulées par un signal d'entrée provenant d'une autre source. Si la modulation d'amplitude est appliquée, une fonction racine carrée du signal d'entrée est générée avant la modulation. Le signal modulé, éventuellement amplifié, est ensuite diffusé par un projecteur, permettant ainsi à une ou plusieurs personnes situées dans la zone de diffusion de percevoir le son.

Manipulation du système nerveux par des champs électromagnétique des moniteurs

Hendricus G. Loos (US patent N° 6,506,148)

Des effets physiologiques ont été observés chez l'être humain suite à une stimulation cutanée par de faibles champs électromagnétiques pulsés à certaines fréquences proches de 0,5 Hz ou 2,4 Hz, susceptibles d'exciter une résonance sensorielle. De nombreux écrans d'ordinateur et téléviseurs, lors de l'affichage d'images pulsées, émettent des champs électromagnétiques pulsés d'amplitude suffisante pour provoquer une telle excitation. Il est donc possible de manipuler le système nerveux d'un sujet en pulsant les images affichées sur un écran d'ordinateur ou un téléviseur situé à proximité. Dans le cas de ce dernier, la pulsation de l'image peut être intégrée au contenu du programme ou superposée par modulation d'un flux vidéo, soit sous forme de signal RF, soit sous forme de signal vidéo. L'image affichée sur un écran d'ordinateur peut être pulsée efficacement par un simple programme informatique. Pour certains écrans, des champs électromagnétiques pulsés capables d'exciter des résonances sensorielles chez les sujets à proximité peuvent être générés même lorsque les images affichées sont pulsées à une intensité subliminale.

Flanagan Gillis Patrick (US patent N° 3393279)

La présente invention concerne l'excitation électromagnétique du système nerveux d'un mammifère et plus particulièrement un procédé et un appareil permettant d'exciter le système nerveux d'une personne au moyen d'ondes électromagnétiques capables de lui faire prendre conscience des informations véhiculées par ces ondes.